



N°1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU MERCREDI 22 JANVIER 2025

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membre présents : 15  
Ayant pris part à la délibération : 22  
Date de convocation : 17/01/2025

Le mercredi 22 janvier 2025, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 17 janvier 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mr DEHAUT - Mmes DHAENENS - MARY - Mr MIANOWSKI - Mme CARLIER - Mrs FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - Mme DELEMARRE - Mrs SEYNAEVE - CARPELS - PAGANIN - Mmes CAZIER - WIPLIE

REPRESENTES: Mr KINT - Mr PERIMONY - Mmes HENNION - CARPENTIER - D'HONT - Mr THOMY - Mme DE WILDE

ABSENT: Mr MADDELEIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Pascale MARY a été désignée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Objet** : *Demande d'adhésion au SIVU VAL DE MARQUE*

Vu les articles L. 5211-5 et L. 5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Ville de Lesquin a souhaité interrompre la mutualisation de son service d'instruction du droit des sols avec les communes concernées,

Considérant que la ville de FRETIN doit pouvoir poursuivre l'instruction de ses dossiers du droit des sols,

Considérant qu'au printemps 2015, les villes de Hem et Lys-Lez-Lannoy, ont proposé de mutualiser leurs services d'instruction du droit des sols aux communes voisines,

Considérant qu'à l'issue, les villes de Forest-sur-Marque, Leers, Toufflers et Willems se sont entendues avec les villes de Hem et Lys-Lez-Lannoy pour créer le SIVU Val de Marque, lequel a fait l'objet d'un arrêté préfectoral, en date du 16 juin 2016, actant le périmètre du SIVU ainsi que ses statuts,

Considérant la répartition des missions entre le syndicat et les communes comme suit :

- Les communes :
  - primo-accueil par les agents de chaque commune (renseignements de base, remise des documents, réception et vérification des dossiers des pétitionnaires, attribution du numéro d'instruction ),
  - délivrance et envoi par chaque commune des autorisations gérées par le syndicat pour leur compte aux pétitionnaires,
  - gestion de l'affichage en mairie et de la transmission au contrôle de légalité,
  - gestion des recours contentieux avec l'avocat de la commune.
  
- Le syndicat :
  - instruction technique des Autorisations du Droit des Sols conformément au code de l'urbanisme et aux dispositions du Plan Local d'Urbanisme,
  - rédaction du projet d'arrêté, proposé à la signature du Maire,
  - assistance juridique et technique (permanences communales) aux opérations de récolement
  - assistance juridique à la gestion des recours gracieux pouvant naître à l'occasion de la délivrance de ces autorisations du droit des sols ou en cas de refus de délivrance.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à demander officiellement l'intégration de la commune de FRETIN au SIVU Val de Marque à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Marie-Jeanne MARSEGUERRA



Le secrétaire de séance,

Pascale MARY,

Séance du Conseil : Adopté

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4